



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté

N° chrono : 003

INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
RAPPORT DE LA VISITE D'INSPECTION du 30/11/2020
TEFAL SA À TOURNUS

N° S3IC : 0054-01066		Commune : Tournus				
Visite :	administrative	programmée	annoncée	rapide	Régime:	E
Priorité	autre	Attributs S3IC n°1 : Eau de surface Attributs S3IC n°2 : émission de substance dans l'eau				
Liste des installations inspectées : <ul style="list-style-type: none">• Atelier de fabrication : DMA (département ménager Alu), DME (département ménager émail)• Magasins matières premières et produits finis• Zone de stockage des déchets extérieurs• Station de traitement des effluents						
Référentiel de l'inspection : <ul style="list-style-type: none">- Arrêté préfectoral du 18/02/2010 : autorisation d'exploiter (AP)- Arrêté du 09/04/19 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2564 (nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques) ou de la rubrique n° 2565 (revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (AMPG1)- Arrêté du 12/05/20 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2940 (Application, revêtement, laquage, stratification, imprégnation, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc., sur support quelconque) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (AMPG2)- Arrêté du 14/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2563 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (AMPG3)- Arrêté du 14/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2560 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (AMPG4)						
Personne(s) rencontrée(s): <ul style="list-style-type: none">• Directeur du site ;• Coordinateur « santé, sécurité et environnement » ;• Suppléant temporaire au poste de « coordinateur santé, sécurité et environnement » ;• Alternant sur des missions de « santé, sécurité et environnement ».						

Ce rapport vaut rappel réglementaire à l'exploitant pour les constats de non-conformités.

Indépendamment des points contrôlés par l'Inspection des installations classées, il est de la responsabilité de l'exploitant de réaliser régulièrement les vérifications et suivis nécessaires pour s'assurer du respect de l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables à son installation.

Synthèse :

L'établissement, exploité depuis 1910 et appartenant au groupe SEB depuis les années 1960, fabrique des poêles et des casseroles émail et inox. Il s'agit d'une unité autonome de production de 4 millions de pièces émail (principaux clients Japon et Corée) et de 500 000 articles inox (pour l'induction) par an. Le site est certifié ISO 9001, 14001 et 45001 (groupe SEB) et 50001 (TEFAL). Le jour de la visite, la fabrication en cours était celle de poêles inox (sablage au corindon, traitement de surface : soude et acide nitrique, enduction PTFE, polissage et traitement lessiviel).

Un ensemble d'éléments en lien avec l'historique du site et les process de fabrication sont présentés par l'exploitant ; ils ne sont pas restitués dans le présent rapport.

Sur le plan administratif et compte tenu de l'évolution de la nomenclature des rubriques ICPE, l'installation est désormais soumise à enregistrement (rubriques 2560, 2563, 2565 et 2940).

Les conditions d'exploitation et l'état des installations sont satisfaisants. La surveillance du site dans les domaines de l'eau est effectuée dans les conditions prévues par les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 18 février 2010.

La visite avait pour objet d'aborder la situation administrative du site et notamment le dossier de porter à connaissance déposé par l'exploitant en janvier 2019, le positionnement de l'exploitant vis-à-vis de la réglementation RSDE transmis en novembre 2020 ainsi que la gestion des produits dangereux sur le site.

Lors de la visite d'inspection :




- 2 non-conformités ont été constatées, sur les thèmes suivants :
 - les analyses des rejets des eaux pluviales ;
 - le registre relatif aux produits dangereux.
- Cinq demandes de compléments sont formulées portant sur :
 - l'analyse de la situation administrative du site vis-à-vis de la rubrique 2563 (Nettoyage-dégraissage de surface quelconque, par des procédés utilisant des liquides à base aqueuse ou hydrosolubles à l'exclusion des activités de nettoyage-dégraissage associées à du traitement de surface) ;
 - la mise à jour et la transmission en Préfecture du porter à connaissance de janvier 2019 ;
 - la transmission au bon format du plan des réseaux du site ainsi que de sa mise à jour éventuelle ;
 - la justification du passage de la société en charge du curage du séparateur d'hydrocarbures ;
 - la mise à jour du positionnement RSDE.

Ces éléments sont détaillés dans le tableau des constats en annexe.

Propositions de suites :

- Constats à traiter par courrier, des suites pourront être proposées au Préfet en fonction des réponses apportées par l'exploitant ;
- Nécessité d'adapter, de modifier ou de mettre à jour les prescriptions.

Mâcon, le 5 janvier 2021

Le rédacteur	Le vérificateur	L'approbateur
<p data-bbox="165 533 590 564"><i>L'inspectrice de l'environnement</i></p>  <p data-bbox="274 757 481 788"><i>Aurore VERNEZ</i></p>	<p data-bbox="612 533 1031 564"><i>L'inspecteur de l'environnement</i></p>  <p data-bbox="705 766 941 797"><i>Bertrand LAMURE</i></p>	<p data-bbox="1050 533 1493 595"><i>Le chef de l'unité départementale de Saône-et-Loire</i></p>  <p data-bbox="1165 792 1378 824"><i>Patrice CHEMIN</i></p>